26 juin 2026 -18:51

Appartient à Conseil des ministres du 26 juin 2026

Affaires sociales : augmentation du nombre d'heures supplémentaires volontaires – Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal relatif à l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires volontaires.

Le projet, qui a été adapté conformément à l'avis du Conseil d'État, vise à exclure de la notion de rémunération, les rémunérations nettes de 240 heures supplémentaires effectuées (en application de la loi du 16 mars 1971 sur le travail) et de 360 heures supplémentaires effectuées (en application de la loi du 16 novembre 2015 portant des dispositions diverses en matière sociale).

Suite à la mesure de prolongation du système des heures de relance jusqu'au 31 mars 2026, le projet d'arrêté royal prévoit également que les heures supplémentaires prestées entre le 1er janvier 2026 et le 31 mars 2026 en application du système des heures de relance doivent être déduites du nombre d'heures supplémentaires exemptées en 2026.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 19, § 2, de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
https://vandenbroucke.belgium.be
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

© 2026 - news.belgium.be